



LEGENDE

- LIMITE DE ZONE
- - - LIMITE DE SECTEUR
- ① EMBLEMMENT RESERVE
- ESPACE BOISE CLASSE
- Périmètre d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) opposable aux tiers
- ✱ Bâtiment ou ensemble de bâtiments agricoles présentant un intérêt architectural ou patrimonial, pouvant faire l'objet d'un changement de destination des sols qui entraînerait le compromis de l'exploitation agricole.

AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5-7° DU CODE DE L'URBANISME

- ELEMENT DE PAYSAGE A PROTEGER

A TITRE INDICATIF:

- LIMITE DE SECTEUR AFFECTE PAR LE BRUIT D'UNE INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT TERRESTRES
A 77 : 200m
D 976 et D 955A : 30m
D 504 : 100m
Ligne de chemin de fer: 100m
de part et d'autre de la voie

- Ua: zone urbaine centrale
 Ua1: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire
 Ua2: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire et du Nohain
 Ud: zone urbaine périphérique d'habitat individuel, d'équipements, de commerces et de services
 Ud1: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire
 Ud2: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire et du Nohain
 Ue: zone d'activités activités
 Uea: secteur destiné à recevoir des activités peu nuisantes
 Ueb: secteur destiné à recevoir des bassins de rétention des eaux
 Ue1: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire
 Ue2: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire et du Nohain
 Uha: village de Cours et hameaux
 Uham: hameaux de "Bobine" et de "Fontaine-Morin" concernés par le risque d'instabilité du sol du localisation dans la zone d'emplacement vraisemblable des mines de fer mentionnées dans les arché XIXe siècle (source brgm)
 1AUe: zone à urbaniser en priorité, à vocation d'activités
 2AUe: zone à urbaniser, à vocation d'activités
 1AUh: zone à urbaniser en priorité, à vocation principale d'habitat
 2AUh: zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat
 A: zone agricole
 A1: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire
 Ac: secteur agricole destiné à l'accueil de carrières
 N: zone naturelle et forestière
 N1: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire
 N2: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire et du Nohain
 N3: secteurs situés dans le périmètre du PPRI du Nohain
 Nh: secteur naturel dans lequel il existe des constructions
 Nh1: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire et du Nohain
 Nh2: secteurs situés dans le périmètre du PPRI du Nohain
 Nj: secteurs naturels à vocation de jardins
 Nj1: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire
 Nl: secteur naturel à vocation d'équipements légers de sports et de loisirs
 Nli: secteurs situés dans le périmètre du PPRI de la Loire
 Nv: aire d'accueil des sens du voyage



DEPARTEMENT DE LA NIEVRE

COMMUNE DE COSNE COURS SUR LOIRE

PLAN LOCAL D'URBANISME
 Document graphique
 3 - PLANCHE CENTRE 2
 Echelle 1/5 000e

MODIFICATIONS :

à Suite à la consultation des services et à l'enquête publique

914a

REVISION PRESCRITE EN DATE DU 17 DECEMBRE 2007 SEPTEMBRE 2012
PROJET DE P.L.U. ARRETE EN DATE DU 29 OCTOBRE 2012
APPROUVE EN DATE DU 15 JUILLET 2013

Jean-Pierre LOUIS
 Urbanisme O.P.S.U.
 Architecte D.P.L.G.
 D.E.A. urbanisme A
 06. 42. 43. 12

Eva PELLET PAGE
 Urbanisme O.P.S.U.
 Qualifiée O.P.S.U.
 Membre de la S.F.U.
 C.E.A.A. Parisienne
 06. 12. 70. 05. 23

Yves MORLAND
 Architecte D.P.L.G.
 D.E.A. urbanisme A
 aménagement

Aimé CAZARAT
 Architecte
 Architecte D.P.L.G.
 D.E.A. Histoire
 Sociologie
 06. 62. 63. 52. 58